

## Ce qui s'est passé lorsque l'Amérique a vidé ses prisons pour jeunes

Les leçons d'une expérience radicale de 20 ans et un triomphe discret de la politique publique.

Par James Forman Jr.

James Forman Jr. est professeur de droit à l'université de Yale et ancien défenseur public. Il est l'auteur de « Locking Up Our Own : Crime and Punishment in Black America », qui lui a valu le prix Pulitzer.

28 janvier 2025, NY Times

Au collège d'Oakland, en Californie, David Muhammad est qualifié de « doué et talentueux », mais les cours l'ennuient. La rue était plus attrayante et, en neuvième année, il avait trouvé un groupe d'amis avec qui il séchait les cours et vendait de la drogue. Il se souvient que c'était de l'argent facile : « Dans les années 1980 et au début des années 1990, il y avait beaucoup de gens qui voulaient de la drogue à East Oakland et South Berkeley. Tant que vous évitiez de rejoindre un gang ou d'être impliqué dans des querelles de voisinage, vous pouviez gagner de l'argent sans trop de violence ».

Les parents de Muhammad n'avaient pas grand-chose à dire sur la façon dont il passait ses journées. Le couple s'est rencontré lors de l'inscription sur les listes électorales en Géorgie dans les années 1960, mais ils n'ont jamais été aussi passionnés par l'éducation des jeunes qu'ils l'avaient été par les droits civiques. Lorsque Muhammad avait 3 ans, ses parents se sont séparés et il a été élevé avec sa mère et ses deux frères aînés. À l'âge de 15 ans, sa mère a déménagé à Philadelphie avec son petit ami, laissant Muhammad à la charge de ses frères, âgés de 20 et 21 ans, tous deux impliqués dans le milieu de la drogue à Oakland.

Les choses se sont déroulées à peu près comme on pouvait s'y attendre. Au cours des deux années suivantes, Muhammad raconte qu'il a été arrêté trois fois - pour vente de drogue, tentative de meurtre et possession illégale d'arme à feu. Les deux premières affaires ont été classées sans suite ; il a bénéficié d'une probation pour l'accusation de possession d'arme. « Nous avons vu cette histoire trop souvent », déclare Muhammad. « Un jeune Noir d'Oakland avec des parents absents et un casier judiciaire. Ce n'est pas censé bien se terminer, n'est-ce pas ? »

Mais pour Muhammad, ce fut le cas. Diplômé de l'université Howard, il dirige une association à but non lucratif à Oakland, le Mentoring Center, et fait partie de la direction du département des services de réinsertion des jeunes du district de Columbia. Il est ensuite retourné à Oakland pour occuper pendant deux ans le poste d'agent de probation en chef du comté d'Alameda, dans le même système que celui qui l'avait autrefois encadré. Comme le dit Muhammad : « Je suis passé de la probation à la direction de la probation. Et je suis passé de l'enfermement au deuxième étage à un bureau au quatrième étage ».

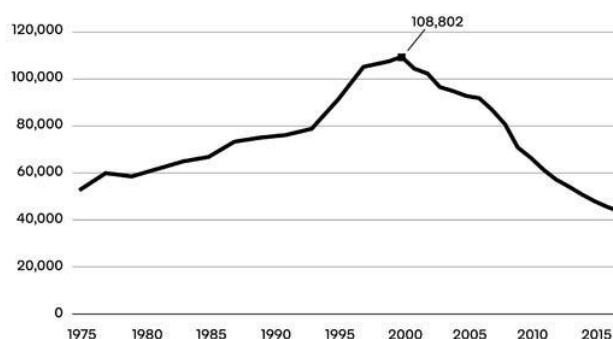
L'ascension improbable de Muhammad a eu lieu à une époque remarquable - bien que largement ignorée - de l'histoire du système américain de justice pour mineurs. Entre 2000 et 2020, le nombre de jeunes incarcérés aux États-Unis a diminué de 77 %.

« Le graphique dit tout », a déclaré M. Muhammad lorsque je lui ai montré les résultats d'une enquête annuelle menée par l'Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention (Office de la justice pour mineurs et de la prévention de la délinquance). Cette agence fédérale demande aux États et aux comtés du pays de communiquer le nombre de jeunes enfermés dans des établissements pour mineurs au cours d'une seule journée, en octobre de chaque année. Bien que ce décompte sur une seule journée ne soit

pas parfait - en raison de retards dans les rapports, par exemple, les chiffres les plus récents datent de presque trois ans - il s'agit de la meilleure mesure dont nous disposons pour suivre l'évolution des taux d'incarcération des mineurs dans le temps.

Il n'est pas nécessaire de regarder longtemps le graphique pour comprendre l'histoire. Tout d'abord, la partie qui ne vous surprendra pas, étant donné l'augmentation bien connue des taux d'incarcération depuis les années 1970 : Le nombre de jeunes derrière les barreaux a augmenté régulièrement dans les années 1970 et 1980, puis plus fortement dans les années 1990. La suite est surprenante : À partir de 2000, le nombre de jeunes enfermés a diminué chaque année pendant les deux décennies suivantes. Si vous considérez l'incarcération des mineurs comme une montagne, nous avons atteint le sommet en 2000 et, jusqu'en 2020, nous avons sprinté tout droit vers le bas.

Nombre de jeunes détenus dans des établissements de justice pour mineurs en une journée, 1975-2022



Graphique montrant les taux d'abaissement des jeunes détenus dans les établissements de la justice pour mineurs de 1975 à 2022.

Au cours des deux dernières années pour lesquelles nous disposons de données, 2021 et 2022, le nombre de mineurs incarcérés a augmenté de 10 %, ce qui inquiète Muhammad. Mais même en tenant compte de cette augmentation, le pays a enfermé 75 % de mineurs en moins en 2022 qu'en 2000.

Lorsqu'il s'adresse à des fonctionnaires ou à des groupes communautaires, Muhammad me dit qu'il leur montre le même graphique que celui que je lui ai montré. Chaque fois que je le fais, je dis toujours aux gens : « Si vous m'aviez dit dans les années 1990 que notre taux d'incarcération des mineurs serait aussi bas aujourd'hui, j'aurais d'abord pensé que vous étiez fou. Et une fois que j'aurais surmonté cela, je me serais dit : « Super, nous avons réussi. Notre travail est terminé. »

Je partage la surprise de Muhammad. J'ai représenté des jeunes dans le système judiciaire pour mineurs de Washington dans les années 1990, lorsque les taux d'incarcération étaient à leur apogée. J'ai passé plus d'heures que je ne peux en compter à rencontrer des clients adolescents dans le parloir miteux du Oak Hill Youth Center, la prison pour jeunes de Washington. Infesté de rats, de cafards et même de serpents, c'était un endroit honteux et brutal. À chaque visite, j'avais le cœur brisé pour mes clients, j'étais furieux contre les juges qui les avaient placés là et je n'espérais pas que les choses changent.

Et pourtant, depuis que j'ai vu ce graphique pour la première fois au début des années 2000, j'ai vu les taux d'incarcération des mineurs diminuer. Les États rouges comme les États bleus enferment moins de jeunes qu'en 2000 - et dans la plupart d'entre eux, la chute a été vertigineuse : 29 États ont connu des baisses de 75 % ou plus. Le nombre de jeunes détenus dans des établissements pour mineurs a diminué,

tout comme le nombre de jeunes inculpés en tant qu'adultes - en 2020, 56 % de jeunes en moins ont été transférés devant un tribunal pour adultes par rapport à 2006.

Avec moins de jeunes derrière les barreaux, de nombreux États ont fermé les établissements pour mineurs. Aujourd'hui, l'Amérique en compte 58 % de moins qu'en 2000. Les grands établissements - ceux qui accueillent plus de 100 mineurs - ont fermé leurs portes à un rythme particulièrement rapide. En 2000, il y avait 264 établissements de cette taille ; en 2020, il n'y en avait plus que 42.

Selon Richard Mendel, chargé de recherche au Sentencing Project, ces tendances font qu'en 2020, l'Amérique aura incarcéré moins de jeunes qu'elle ne l'a jamais fait depuis les années 1920. Mais les chiffres ne suffisent pas à expliquer les raisons de cette évolution. Comment se fait-il qu'un pays aussi punitif que le nôtre ait réduit son taux d'incarcération des jeunes à un niveau jamais atteint depuis que Calvin Coolidge occupait la Maison Blanche et que les films muets faisaient salle comble ? Ces progrès peuvent-ils être maintenus ou l'Amérique est-elle sur le point de faire marche arrière et de se lancer dans une nouvelle vague d'incarcération des mineurs ?

La Californie est un bon point de départ pour trouver la réponse à cette question. Elle a en effet pris l'initiative de remplir puis de vider ses prisons pour mineurs. Dans les années 1970, le système californien de prise en charge des jeunes incarcérait chaque jour environ 5 000 jeunes de l'État. En 1987, ce chiffre était passé à plus de 8 000, pour atteindre un pic de 10 122 en 1996. Plutôt que de construire de nouvelles prisons pour jeunes, l'État a rempli les prisons existantes au-delà de leur capacité. Au milieu des années 90, les prisons pour jeunes de Californie étaient surpeuplées et violentes.

Le public ignorait largement ce qui se passait derrière les barreaux. Ce n'est pas un hasard : Les murs des prisons gardent les personnes incarcérées à l'intérieur, mais ils gardent aussi le reste d'entre nous à l'extérieur. Ce secret favorise l'ignorance ; quand avez-vous pensé pour la dernière fois à la vie des personnes incarcérées dans la prison la plus proche de chez vous ? Les prisons pour mineurs sont particulièrement douées pour dissimuler leur véritable nature - même celles qui ressemblent à des donjons sont affublées de noms agréables tels que « centre pour jeunes », « camp » ou, dans le cas de Washington, « centre pour la jeunesse ».

La situation a commencé à changer au début des années 2000, lorsque des avocats et des journalistes ont révélé d'horribles abus dans le système. En 2003, le Prison Law Office, basé en Californie, a poursuivi l'État au sujet des conditions de vie dans ses établissements pour mineurs. Début 2004, une série de rapports d'experts ont fait état d'une violence et d'une cruauté endémiques. Un élément en particulier a attiré l'attention des médias locaux et nationaux : des cages individuelles construites sur mesure où les jeunes jugés violents recevaient leurs cours. Une avocate du California's Youth Law Center a déclaré au Los Angeles Times que ces cages lui faisaient penser aux « cages à tigres de Barnum et Bailey » et aux « chenils pour chiens ». Un ecclésiastique présent dans l'un des établissements les a qualifiées de « démoniaques ».

Deux mois après la publication des photos des cages, une vidéo provenant d'un établissement de Stockton montrait des conseillers posant le genou sur le dos et la nuque des prisonniers, frappant et donnant des coups de pied à des jeunes gens immobiles. Six mois plus tard, le San Jose Mercury News a publié un article en plusieurs parties révélant que les jeunes étaient régulièrement aspergés de gaz lacrymogène, de gaz poivré et contraints à l'isolement.



Si les conditions de détention dans les établissements pour mineurs de Californie étaient particulièrement déplorables, cet État n'était pas le seul à maltraiter les jeunes incarcérés. Le système de justice pour mineurs du Texas a été secoué par un scandale en 2007, lorsque des révélations d'abus sexuels - et de dissimulations - ont conduit à la démission du conseil d'administration de la Commission de la jeunesse du Texas. À New York, en 2009, une enquête fédérale a révélé que la force excessive utilisée par les gardiens avait entraîné des commotions cérébrales, des dents cassées et des fractures chez les jeunes. En 2011, un rapport influent de la Fondation Annie E. Casey, intitulé « No Place for Kids », a révélé que des violences et des abus avaient été constatés dans les établissements pour mineurs de 39 États. David Muhammad se souvient de ces années-là : « Les révélations se sont accumulées pour prouver au public ce que de nombreux initiés savaient déjà : les plus grands récidivistes du système étaient les institutions ».

Parallèlement aux révélations d'abus, des preuves ont été apportées sur les sommes d'argent dépensées pour les prisons pour mineurs. En 2008, l'American Correctional Association a estimé que l'incarcération d'un jeune coûtait en moyenne 88 000 dollars par an. Certains États dépensent bien plus que cela : En Californie, par exemple, les coûts dépassent 250 000 dollars par an. En revanche, le financement de l'État pour l'enseignement primaire et secondaire s'élevait à environ 11 000 dollars par élève. Les États étaient peut-être prêts à tolérer de telles dépenses lorsque leurs caisses étaient pleines, mais ces chiffres ont été révélés lors de la grande récession de la fin des années 2000, ce qui a amené un plus grand nombre d'États à douter du bien-fondé d'un financement somptueux des prisons abusives.

Le fait de prouver que les prisons pour mineurs étaient violentes et coûteuses a permis de rallier quelques alliés à la cause de leur fermeture. Mais cela n'aurait pas suffi. Après tout, les prisons pour adultes sont également violentes et coûteuses, mais il a été extraordinairement difficile de les fermer. (Au cours de la même période où le système pénitentiaire pour mineurs a diminué de 75 %, la population carcérale adulte n'a baissé que de 12 %). La prison est profondément ancrée dans la conscience américaine ; comme l'a écrit Angela Y. Davis, nous la considérons comme « un fait inévitable de la vie, comme la naissance et la mort ». Par conséquent, même les fonctionnaires dont l'instinct tend vers la réhabilitation y ont souvent recours au lieu de proposer d'autres options aux jeunes jugés.

C'est la plus grande surprise que j'ai eue en travaillant comme avocat commis d'office pour les mineurs dans les années 1990. J'étais préparée au racisme et aux instincts punitifs. J'étais préparée à ce que les juges traitent mes clients comme des menaces, comme des êtres irrécupérables. Mais je n'étais pas préparée à la fréquence à laquelle les juges me disaient qu'ils enfermaient des adolescents parce qu'ils se souciaient d'eux.

En disant cela, je ne fais pas référence aux adolescents condamnés pour meurtre ou autres crimes graves, qui représentaient moins de 10 % de ma charge de travail. Je pense plutôt à des clients qui ont été enfermés pour des délits mineurs, comme la vente de drogue ou le vol de voitures. Lors des

audiences de détermination de la peine, j'ai présenté les meilleurs arguments possibles pour éviter à ces jeunes d'aller en prison. J'ai raconté leur histoire et replacé leur vie dans son contexte, afin que les juges les considèrent comme dignes d'une seconde chance. J'ai souligné l'horreur d'Oak Hill, en insistant sur le fait que tout séjour dans cette prison ne pourrait que leur être préjudiciable. Et j'ai présenté aux juges des alternatives à la prison - généralement un programme de formation professionnelle, d'éducation, de tutorat ou de traitement de la toxicomanie. Néanmoins, il m'est arrivé de ne pas réussir à convaincre le juge qui prononçait la sentence. Pourquoi ?

Le plus souvent, parce que les juges pensaient pouvoir aider les jeunes en les envoyant en prison. Le tribunal des mineurs de Washington était rempli de juges qui considéraient les jeunes comme récupérables - et qui pensaient qu'eux-mêmes, et le système des mineurs, pouvaient les sauver. Un séjour derrière les barreaux pourrait effrayer mes clients ou leur donner l'occasion de reconsidérer leurs choix de vie.

Ces juges n'étaient pas faciles à cataloguer. Ils ont souvent résisté aux efforts des procureurs pour renvoyer les adolescents devant un tribunal pour adultes, et leurs peines se mesuraient plus souvent en mois qu'en années. Ils auraient été consternés par des personnes comme John Dilulio Jr, qui s'est fait connaître dans les années 1990 en appelant à des mesures de répression radicales à l'encontre des adolescents qu'il appelait les « superprédateurs ».

Mais ils se sont toujours rabattus sur la prison. Lorsque mes collègues et moi-même avons plaidé en faveur de la clémence, les juges ont souvent dit quelque chose comme : « Écoutez, nous ne parlons pas d'une décennie, ni même d'une année. Nous parlons de quelques mois à l'intérieur pour lui faire comprendre que ses actes ont des conséquences. »

Tout avec modération. C'est une idée tellement séduisante. C'est peut-être vrai pour la crème glacée, le bourbon et le fait de se coucher jusqu'à 3 heures du matin, mais que se passe-t-il si la prison pour mineurs n'a rien à voir avec ces choses-là ? Certaines choses - l'héroïne, par exemple, ou la roulette russe - sont dangereuses, même avec modération. Peut-être que la prison l'est aussi.

Anna Aizer a commencé à se poser cette question lorsque, après l'université, elle a travaillé dans le cadre d'un programme new-yorkais appelé « Court Employment Project » (projet d'emploi pour les tribunaux). Ce programme de six mois offrait une alternative à l'incarcération pour les adolescents délinquants ; le travail d'Anna Aizer consistait à évaluer leur éligibilité. Les jeunes qu'elle sélectionnait se répartissaient en deux groupes : Certains avaient été incarcérés pendant quelques semaines ou un mois, tandis que d'autres avaient été autorisés à rentrer chez eux et à éviter toute incarcération. À l'exception du temps passé derrière les barreaux, les deux groupes semblaient identiques à Aizer. Pourtant, ceux qui ont été enfermés - même brièvement - avaient moins de chances de réussir que ceux qui ont été libérés. « Tous les participants au programme s'en sont rendu compte », se souvient M. Aizer, même si personne ne savait vraiment pourquoi.

Plus de dix ans plus tard, Mme Aizer, aujourd'hui économiste à l'université Brown, a trouvé un moyen de tester l'impact de l'incarcération des mineurs sur les jeunes. Elle a appris qu'un autre économiste, Joseph Doyle, avait accès à un ensemble de données inhabituelles provenant du système judiciaire de Chicago. Les règles de confidentialité font qu'il est difficile d'obtenir les données des tribunaux pour mineurs, et même si on les trouve, on ne peut généralement pas les relier à l'éducation ou aux résultats des tribunaux pénaux pour adultes, parce que ces données sont détenues par des organismes différents. Mais les données de Doyle ont surmonté ces problèmes, permettant aux deux chercheurs de suivre des

personnes du tribunal pour jeunes pour voir si elles ont obtenu un diplôme d'études secondaires ou si elles ont été incarcérées à l'âge adulte.

Aizer et Doyle ont été aidés par un autre fait : les tribunaux de Chicago ont assigné au hasard les mineurs à des juges. Pour comprendre pourquoi cela est important, il faut se rappeler la réaction initiale d'Aizer face aux résultats disparates qu'elle a constatés à New York. Lorsqu'elle a remarqué que les jeunes incarcérés s'en sortaient moins bien que ceux qui étaient libérés, elle a pensé que les deux groupes étaient par ailleurs identiques. Et si ce n'était pas le cas ? Peut-être que ceux qui ont été enfermés pendant un mois étaient déjà moins bien nantis d'une manière qu'elle n'a pas pu observer. Si c'est le cas, leurs mauvais résultats pourraient être dus à ces désavantages existants, et non à la prison.

L'affectation aléatoire des juges a permis à Aizer et Doyle de contrôler cet aspect. Ils ont pu comparer un mineur, assigné à un juge sévère, à un autre ayant des antécédents et des charges similaires, qui a comparu devant un juge clément. Grâce à ces comparaisons, portant sur des milliers d'adolescents, ils ont pu évaluer l'impact de l'incarcération des jeunes.

Les jeunes qui ont fait l'objet de l'étude ont généralement été enfermés pendant quelques semaines seulement. Les chercheurs ont donc pu tester l'hypothèse que j'avais entendue de la part de certains juges à Washington : qu'un séjour relativement bref en prison aiderait à remettre un jeune délinquant sur le droit chemin. Or, selon M. Aizer, « nous avons constaté le contraire. Les jeunes qui ont été enfermés ont fait pire. Ils avaient 12 % de chances en moins d'obtenir leur diplôme de fin d'études secondaires. Et ils étaient 23 % plus susceptibles d'être incarcérés à l'âge adulte. »

Publiée en 2013 sous la forme d'un document de travail, l'analyse d'Aizer et Doyle est saluée pour sa conception sophistiquée. Jason Baron, de l'université Duke, m'a dit qu'il s'agissait d'une « lecture classique en économie » ; une grande organisation nationale de criminologie lui a décerné son prix annuel pour la recherche appliquée. Mais Mme Aizer se souvient que sa mère n'a pas été très impressionnée. Ma mère m'a demandé : « Alors, sur quoi travailles-tu ? » J'ai répondu : « Oh, je fais un article sur la question de savoir si la détention des mineurs est mauvaise en termes de résultats futurs dans la vie ». Elle m'a répondu : « Avez-vous besoin d'un doctorat pour cela ? Pourquoi serait-ce une bonne chose ? »

Lorsque j'ai demandé à Mme Aizer si elle avait parlé de ses recherches à des juges ou à des administrateurs de la justice pour mineurs, j'ai été surpris d'apprendre que ce n'était pas le cas. « Dans mon domaine, dit-elle, il faut rester objectif. On ne peut pas être perçu comme ayant un cheval dans la course. On espère que les bonnes personnes le liront, mais je ne suis pas une avocate ».

Les bonnes personnes l'ont lu. Susan Burke, directrice du système de justice pour mineurs de l'Utah de 2011 à 2018, se souvient d'avoir pris connaissance de la recherche d'Aizer - ainsi que d'autres documents aboutissant à des conclusions similaires - lors d'une conférence d'administrateurs de la justice pour mineurs. Mme Burke a été intriguée, mais elle a également trouvé les résultats « difficiles ». Imaginez son point de vue : Parce qu'elle dirigeait un système de justice pour mineurs, une partie du travail de Mme Burke consistait à maintenir les jeunes en prison. Elle n'était pas la plus fervente partisane de la prison, mais elle pensait qu'elle avait sa place, surtout si les jeunes n'étaient pas enfermés trop longtemps. Elle se souvient avoir défendu, au début de son mandat, les camps de travail pour mineurs de l'État, qui accueillaient des jeunes ayant principalement commis des délits contre les biens. Ces jeunes vandalisaient et volaient, et je considérais les camps de travail comme un moyen pour eux de se racheter.

Que devait donc penser Burke des recherches suggérant qu'un séjour en détention, même court, pouvait augmenter, et non diminuer, la probabilité qu'un jeune vole ou vandalise à nouveau ? Burke a fait quelque chose qui devrait être courant mais qui ne l'est pas : « Je me suis assise et j'ai parlé à des enfants qui avaient participé à un camp de travail et je les ai interrogés sur leur expérience ». Ils n'ont pas fait état de violence, d'abus ou de conditions inhumaines, dit-elle. Mais ils se souviennent d'une expérience profondément bouleversante : « Ils ont dit qu'il était difficile de rentrer chez eux et d'essayer de s'intégrer avec leurs amis ou de retourner dans leur communauté scolaire. Les gens les regardaient et leur demandaient : « Où étiez-vous ? Qu'avez-vous fait ? Pourquoi étiez-vous là ? Ils étaient de parfaits inconnus ».

Peu après ces conversations, Mme Burke a été confrontée au même problème dans sa propre famille. Son fils était en difficulté et elle a décidé de l'envoyer dans un programme de traitement de jour. Il n'a jamais été enfermé et n'a jamais dû passer une nuit loin de chez lui. Le programme a duré moins de trois mois. Mais même ce retrait, se souvient Mme Burke, a été traumatisant. Son fils a eu du mal à retourner à l'école. « Il ne s'est jamais senti à sa place après cela », se souvient-elle. « Les gens ne le comprenaient pas. Il était en quelque sorte différent maintenant. Et cela a nui à sa capacité à nouer des amitiés et à entrer en contact avec les gens. Et ce n'était qu'une courte période - et il rentrait à la maison tous les jours ».

Ces expériences ont transformé Burke. Elle s'est fait la championne des efforts visant à fermer les camps de travail. Elle a également mis fin à la pratique - courante dans l'Utah et ailleurs - qui consistait à retirer les enfants de leur foyer après leur arrestation pour une période « d'observation et d'évaluation ». Dans l'Utah, se souvient Mme Burke, les juges disaient : « Je vais t'envoyer en O&A (observation et attestation) parce que je n'arrive pas à décider si je dois t'enfermer, te mettre à l'épreuve ou faire autre chose avec toi. Ils vont faire un bilan complet de toi, de ta famille, de tout ce qui se passe avec toi, et me donner des informations qui me permettront de mieux prendre ma décision.

Lorsque Burke a demandé à son directeur de recherche ce qu'il advenait des mineurs après l'évaluation, elle a appris que 75 % d'entre eux étaient renvoyés chez eux. L'ancienne Burke aurait considéré cela comme un succès : « Regardez-nous, nous ne sommes pas particulièrement punitifs, nous renvoyons la plupart des enfants chez eux après l'évaluation ». Mais la nouvelle Burke - celle qui a pris connaissance des recherches d'Aizer, qui a parlé aux enfants des camps de travail et qui a vu son propre enfant souffrir à son retour d'un traitement de jour - a vu les choses différemment. « Si nous renvoyons la plupart des enfants chez eux de toute façon, pourquoi les sortir de chez eux ? « Pourquoi ne pas faire de l'observation et de l'évaluation pendant que l'enfant est à la maison ? Cela a pris du temps, mais Mme Burke a fini par obtenir gain de cause et l'Utah a fermé ses sept programmes d'observation et d'évaluation en milieu résidentiel.

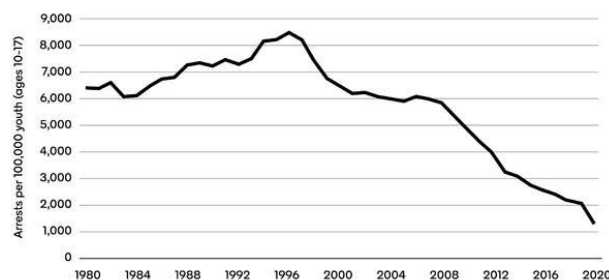
La victoire n'a pas été facile. Mme Burke se souvient que lorsque la nouvelle de son projet s'est répandue, « certains juges l'ont soutenue, mais j'ai dû faire face à beaucoup d'autres qui craignaient une augmentation de la criminalité ».

La menace d'une hausse de la criminalité est, bien entendu, au cœur de presque toutes les oppositions à la réforme de la justice, en particulier aux propositions visant à réduire le nombre d'incarcérations. Lorsque Gladys Carrión, commissaire réformateur du Bureau des services à l'enfance et à la famille de l'État de New York, a entrepris de fermer les établissements de justice pour mineurs, elle s'est heurtée à l'opposition des législateurs républicains des communautés où se trouvaient bon nombre de ces

établissements. L'un d'eux a prévenu que « la sécurité du public est compromise » parce que « des jeunes extrêmement violents et dangereux sont relâchés dans la communauté ». Un autre a déclaré que si Mme Carrión parvenait à ses fins, « les taux de criminalité augmenteraient sans aucun doute et la sécurité de nos communautés serait compromise ».

Les opposants de Mme Carrión n'auraient pas pu se tromper davantage. À partir de 2008, l'État de New York a fermé 26 prisons pour mineurs ; au cours des 12 années suivantes, la criminalité juvénile a diminué de 86 % dans l'État. L'histoire est la même partout. Vous vous souvenez du graphique montrant le déclin de l'incarcération des mineurs ? Il montre une diminution de 80 % des taux d'arrestation de mineurs depuis 1996. Plus important encore, les arrestations de mineurs pour des crimes violents graves ont chuté de 78 % par rapport au pic atteint en 1994.

Taux d'arrestation des jeunes, 1980-2020



La chute des taux de criminalité a contribué à rendre les efforts de réforme politiquement réalisables, explique Nate Balis, qui dirige le groupe de stratégie sur la justice des mineurs pour la Fondation Annie E. Casey. « Je travaille pour Casey depuis 2007 et j'ai eu le vent en poupe pendant la majeure partie de ma carrière », déclare-t-il. Burke voit les choses de la même manière : « Lorsque les juges s'inquiétaient de voir la criminalité augmenter si nous fermions les centres d'évaluation, je pouvais leur montrer des données montrant que la criminalité était déjà en baisse. Puis, un an plus tard, je leur présentais des données démontrant que la criminalité continuait à baisser. À ce moment-là, que pouvaient-ils dire ? »

La baisse des taux d'arrestation a également permis de réduire le taux d'incarcération de manière plus directe. Comme la plupart des mineurs sont enfermés pendant un an ou moins, une forte baisse du nombre d'entrées dans le système a un impact immédiat sur le nombre d'incarcérations. En fait, la première fois que j'ai regardé le graphique illustrant la baisse de la criminalité, je me suis posé des questions : Est-ce là toute l'histoire ?

Lorsque je l'ai suggéré à Balis, il a résisté : « Même si la criminalité diminue, il n'est pas inévitable que nous assistions à des baisses de cette ampleur des taux d'incarcération ». Dans les années 1990 et au début des années 2000, m'a-t-il rappelé, de nombreux partisans de la réforme affirmaient que tant que le système continuerait à construire et à gérer des prisons pour mineurs, les juges continueraient à les remplir, même si cela signifiait qu'il fallait enfermer des jeunes accusés de délits mineurs. Mais ce n'est pas ce qui s'est passé : « Une partie de l'histoire de ces 25 dernières années est que ces établissements étaient toujours là, mais que les systèmes ne les remplissaient pas avec autant de jeunes. C'est un véritable exploit.

Je me souviens de l'argument « si vous le construisez, ils le rempliront » parce que, pendant de nombreuses années, je l'ai fait moi-même. Au début des années 2000, j'ai fait partie de la coalition Close



Oak Hill à Washington ; nous nous sommes battus pour persuader la ville de fermer l'établissement de 200 lits et de le remplacer par quelque chose de beaucoup plus petit. Nous avons gagné, et un établissement de 60 lits, New Beginnings, a ouvert ses portes en 2009. C'est alors que les juges et les administrateurs nous ont surpris : Bien qu'ils aient eu le pouvoir de remplir cette nouvelle prison, ils ont choisi de ne pas le faire. Le nombre d'adolescents enfermés à New Beginnings est tombé à 12 en 2018, et pendant la majeure partie de la dernière décennie, l'établissement n'a accueilli que 30 à 40 résidents.

Balis donne une autre raison de considérer que la baisse du taux d'incarcération n'est pas seulement liée à la diminution du nombre d'arrestations : Les délits qui représentaient autrefois une part importante du taux d'incarcération des mineurs ne sont plus poursuivis aussi vigoureusement qu'il y a 30 ou 40 ans. C'est particulièrement vrai pour les délits liés à la drogue. Au début des années 1990, période dominée par le crack, un adolescent arrêté pour avoir vendu de la drogue ou en avoir possédé suffisamment pour que l'on puisse raisonnablement penser qu'il avait l'intention de la vendre, avait autant de chances d'être enfermé qu'une personne accusée d'agression grave ou de cambriolage. Aujourd'hui, explique M. Balis, « les chances qu'un jeune soit enfermé lorsqu'il a été arrêté pour trafic de stupéfiants ont été réduites à néant ».

Il souligne qu'entre juillet 2020 et juin 2021, les autorités de Baltimore n'ont renvoyé que trois jeunes vers le système de justice pour mineurs dans des cas où une infraction liée à la drogue était l'accusation la plus grave. Le comté de Montgomery, qui compte plus d'un million d'habitants, n'en a renvoyé que quatre. Lorsque Balis évoque de tels chiffres, les gens ne sont pas surpris : Ils disent : « Bien sûr, nous ne voulons pas enfermer les enfants pour la drogue ». Mais il y a tout juste 30 ans, nous avons fait un choix très différent en matière de drogue : nous avons enfermé les gens et nous avons agi comme si c'était la seule approche raisonnable ».

Pour Balis, le fait de considérer notre réaction à la criminalité comme un choix, et non comme une donnée, ouvre de nouvelles perspectives. Lorsque nous avons cessé d'enfermer les jeunes pour des délits liés à la drogue, le ciel ne nous est pas tombé sur la tête ; au contraire, la criminalité a continué à baisser. « Nous pourrions faire le même choix en ce qui concerne les armes à feu », déclare M. Balis. « Nous pourrions faire le même choix pour les voitures volées et les agressions. Ce sont des problèmes réels, mais nous pouvons être aussi créatifs que nous le voulons dans les solutions que nous choisissons. »

Si la baisse de la criminalité juvénile contribue à expliquer la baisse des taux d'incarcération des jeunes, l'inverse pourrait-il également être vrai ? Et si la fermeture des prisons pour mineurs avait en fait contribué à réduire la criminalité ?

La plupart des chercheurs, des défenseurs et des administrateurs avec lesquels je me suis entretenu ont hésité à adhérer à cette affirmation. Les chercheurs se sont montrés prudents parce qu'ils ont été formés à ne pas faire d'affirmations causales sur la base d'une corrélation. Quant aux défenseurs des droits de l'homme, certains s'inquiètent de voir leur programme de fermeture de prisons reposer sur quelque chose d'aussi imprévisible que les taux de criminalité. D'autres estiment que l'enfermement des jeunes est une erreur, sans exception, et que la question de savoir s'il réduit la criminalité n'est tout simplement pas pertinente.

Ce n'est pas faux. Mais je pense que les opposants aux prisons pour jeunes - et j'en suis un - devraient prendre le relais de la lutte contre la criminalité. Après tout, certaines théories causales sont plus plausibles que d'autres. Si, comme l'ont montré Aizer et d'autres, même un court séjour en prison pour

mineurs augmente le risque de décrochage scolaire et d'arrestation, le fait de ne pas les mettre en prison ne réduirait-il pas nécessairement ces mauvais résultats ? Si c'est le cas, nous devrions peut-être considérer les deux premières décennies de ce siècle comme un cycle vertueux : Moins de criminalité signifie moins de prisons, et moins de prisons signifie moins de criminalité.

David Muhammad est l'un des rares réformateurs à avoir avancé l'argument selon lequel la fermeture des prisons pour jeunes réduit la criminalité. Ses raisons étaient un mélange de logique (« Faire moins d'une chose nuisible doit aider ») et d'expérience personnelle. Ce dont Muhammad se souvient le plus de sa propre implication dans le système de justice pour mineurs, c'est la chance qu'il a eue. Aucune de ses trois arrestations n'a donné lieu à plus de cinq jours de détention. « La plupart des jeunes qui avaient les mêmes charges que moi auraient été envoyés au camp », se souvient-il en faisant référence aux prisons de comté de Californie. « Si cela avait été le cas, je ne suis pas sûr que nous aurions cette conversation. J'ai vu ce qui est arrivé à mes amis qui ont été envoyés en camp. Ils ont été inculpés des mêmes charges que moi, mais n'ont pas eu la même chance. Ils ont tous fini dans le système pour adultes. Je me suis épanoui parce que je n'ai pas été touché ».

Ne rien faire peut-il vraiment suffire ? Selon Alex Piquero, criminologue à l'université de Miami, la réponse est oui pour certains adolescents. Piquero a dirigé le Bureau fédéral des statistiques de la justice en 2022 et 2023 ; auparavant, il était l'un des auteurs de l'étude historique Pathways to Desistance, qui a suivi plus de 1 300 adolescents passés par les systèmes juvéniles de Philadelphie et de Phoenix jusqu'à leur entrée dans l'âge adulte. « L'une des choses que les gens ne comprennent pas, c'est que de nombreux jeunes qui commettent des actes de délinquance sortent tout simplement de cette phase par eux-mêmes », explique Piquero. « Ils mûrissent, leur cerveau se développe et ils apprennent à prendre de meilleures décisions. »

Mais d'autres ont besoin d'aide et, au cours des trois dernières décennies, on a assisté à une explosion remarquable, quoique largement méconnue, d'initiatives destinées à leur apporter cette aide. Certaines, comme MST Services, avec son programme de thérapie multisystémique maladroitement nommé, offrent des services de conseil et de santé mentale aux jeunes et à leurs familles, dans le but de les aider à s'attaquer aux facteurs qui les ont conduits à enfreindre la loi. D'autres, comme le programme national Youth Advocate et le programme Roca Inc. de Boston, associent des jeunes ayant un passé de violence ou de délinquance à des mentors et à des défenseurs qui leur proposent une thérapie et les mettent en contact avec des services d'éducation et d'emploi.

Ce que ces programmes ont en commun, ce sont les preuves de leur efficacité. Comme l'explique Richard Mendel, du Sentencing Project : « Les recherches montrent clairement que les enfants placés dans l'un de ces programmes ont tendance à mieux s'en sortir que ceux qui sont envoyés dans un établissement pour mineurs. Et le groupe qui s'en sort le mieux est celui des enfants qui sont entièrement soustraits au système ».

Muhammad n'a pas bénéficié d'un programme officiel fondé sur des données probantes. Mais il a trouvé quelque chose d'autre qui, pour lui, était tout aussi puissant. Peu après sa troisième arrestation, sa petite amie lui a parlé d'un programme destiné aux jeunes en difficulté. Muhammad avait des doutes, mais il a accepté d'y participer une fois. Le groupe, l'Omega Boys Club (aujourd'hui appelé Alive & Free), a été fondé en 1987 par un professeur de collège de San Francisco, Joe Marshall, et un conseiller scolaire, Jack Jacqua, qui cherchaient à créer un havre de paix au milieu de la violence et des guerres de territoire liées à l'épidémie de crack. Leur devise était « De la prison à l'école » », se souvient

Muhammad lors de sa première réunion. « J'ai aimé cette devise et j'ai aimé leur énergie. Il est revenu pour une deuxième réunion, puis une troisième, et c'est rapidement devenu une habitude.

Omega a promis des bourses d'études aux adolescents qui suivraient le programme, ce qui a convaincu Muhammad. Il a arrêté de vendre de la drogue et a commencé à aller à l'école, où un professeur d'anglais l'a initié aux études noires et où un entraîneur de football a remarqué ses qualités athlétiques. En dernière année, sa moyenne de 0,6 est devenue 3,8 ; Omega a tenu son engagement et l'a aidé à financer son inscription à l'université Howard.

Muhammad n'a aucun doute sur les personnes à remercier pour son revirement. Pas ses parents. Pas ses amis. Ni ses frères. « Je remercie mon professeur d'anglais, mon entraîneur et Omega.

Il y a plus d'Omega que vous ne le pensez. Comme le raconte Donovan X. Ramsey dans « When Crack Was King », l'un des héritages les moins reconnus de l'ère du crack est le nombre de personnes ordinaires qui ont regardé la folie et le carnage et qui, comme Marshall et Jacqua, ont décidé de faire quelque chose pour y remédier. Ils ont mis en place des programmes de tutorat après l'école dans les sous-sols des églises, ont recruté des amis pour qu'ils se joignent à eux en tant que mentors auprès d'adolescents en difficulté, ont mené des marches, des rassemblements et des veillées contre la violence communautaire et ont organisé des lavages de voitures et des fêtes pour financer des bourses d'études comme celle qui a permis à Muhammad d'aller à Howard. Certains de ces efforts étaient ponctuels et les participants retournaient ensuite à leur vie active. D'autres ont donné naissance à des organisations de quartier, à des associations locales à but non lucratif et à des écoles gérées par la communauté.

Collectivement, ces initiatives ont contribué de manière significative à la baisse des taux de criminalité, explique Patrick Sharkey, sociologue à Princeton, qui s'intéresse depuis longtemps à la manière dont la violence affecte les jeunes et leurs communautés. Alors qu'il menait des recherches pour son livre « Uneasy Peace » (2018), M. Sharkey a remarqué la prolifération des organisations à but non lucratif dans les quartiers à partir des années 1990. Il a constaté que pour dix organisations axées sur le développement communautaire ou la prévention de la violence, le taux d'homicide dans une communauté a chuté de 9 % et les crimes violents de 6 %.

La recherche de Sharkey n'est jamais loin de l'esprit de Muhammad. « Je l'ai vu dans ma propre vie avec l'Omega Boys Club. Et Sharkey a prouvé que je n'étais pas le seul concerné : Si nous investissons dans les communautés avec autant d'acharnement que dans les prisons et la police, nous obtiendrons de meilleurs résultats. C'est donc sur cela que je travaille ».

À ce stade de la conversation, j'ai rappelé à Muhammad ce que sa version des années 1990 aurait dit lorsqu'il aurait été confronté à une baisse de 75 % de l'incarcération des mineurs : « C'est fini. Au suivant ». Mais ce n'est pas le cas. Muhammad a quitté le gouvernement et dirige aujourd'hui l'Institut national pour la réforme de la justice pénale, qui fournit une assistance technique aux organisations à but non lucratif et aux agences gouvernementales engagées dans la réforme de la justice pour mineurs.

« Pourquoi travaillez-vous encore ? » ai-je demandé.

Nous avons ri, car nous connaissions tous deux la réponse. Malgré les progrès réalisés au cours du dernier quart de siècle, les États-Unis incarcèrent encore beaucoup plus de jeunes que la plupart des pays d'Europe ou d'Asie. Plus de la moitié de ceux qui sont derrière les barreaux le sont pour des délits

non violents, et les disparités raciales sont endémiques : Les jeunes Noirs sont presque cinq fois plus susceptibles d'être placés en détention que leurs pairs blancs. Bien que près de 1 800 établissements pour mineurs aient été fermés au cours des 25 dernières années, ceux qui restent sont souvent des lieux violents, marqués par les abus sexuels, l'isolement et une scolarisation tout à fait insuffisante.

Plus inquiétant encore, comme l'a récemment rapporté le projet Marshall, certaines communautés font reculer les réformes. Les législateurs de Caroline du Nord ont récemment facilité le jugement des mineurs comme des adultes. La législature de l'État de Louisiane a alloué plus de 100 millions de dollars à la construction de nouvelles prisons, tant pour les adultes que pour les mineurs. Les procureurs du Colorado se battent pour augmenter la taille des établissements pour mineurs de l'État. Et personne ne s'attend à ce que l'administration Trump soutienne les États ou les localités qui s'efforcent encore de réduire l'incarcération des jeunes.

Le moment est périlleux et les défenseurs de la justice des mineurs sont sur les dents. L'augmentation des taux d'incarcération des jeunes au cours des deux dernières années n'est-elle qu'un accident de parcours, un résidu des pics de criminalité des années Covid ? Ou s'agit-il du premier signe d'une tendance durable à la hausse, d'un retour au système hyperpunitif des années 1990 ?

Muhammad reste optimiste. « La Covid a semé la pagaille dans ce pays de toutes sortes de façons, et l'une d'entre elles a été l'augmentation de la criminalité et des troubles de l'ordre public - pas partout, mais dans certains endroits », a-t-il déclaré. « Mais au fur et à mesure que nous nous redressons, les chiffres de la criminalité diminuent à nouveau. »

Lorsque je lui ai demandé ce qu'il faudrait faire pour que davantage de personnes sortent des prisons pour mineurs, sa réponse a été rapide. « Écoutez, dit-il, zéro enfant derrière les barreaux, c'est probablement irréaliste. Il y en aura toujours un ou deux. Mais nous pouvons aller beaucoup plus loin que ce que nous avons fait. Et pour ce faire, nous devons sortir l'argent des systèmes et l'injecter dans les communautés.

« Vous voulez entendre quelque chose de fou ? » a demandé Muhammad, et j'ai bien sûr répondu par l'affirmative. Il m'a dit que même si le nombre d'incarcérations a chuté, le financement des systèmes de justice pour mineurs dans certaines juridictions est plus ou moins identique à ce qu'il était il y a 20 ans. Pour lui, cela n'a aucun sens.

C'est pourquoi Muhammad est un partisan du réinvestissement dans la justice : il s'agit de détourner une partie de ce que nous dépensons pour les prisons pour mineurs vers des programmes communautaires. Certains de ces programmes peuvent être directement axés sur les jeunes, tandis que d'autres peuvent s'attaquer à des problèmes plus vastes au sein des communautés où ces enfants grandissent. Ces programmes sont beaucoup plus nombreux qu'à l'époque où j'étais avocat commis d'office. Et comme la recherche a démontré leur efficacité, il est plus facile qu'auparavant de faire valoir qu'ils méritent d'être financés par le gouvernement.

En écoutant Muhammad décrire ce qu'il faudrait faire pour continuer à vider les prisons pour mineurs des États-Unis, j'ai commencé à me poser une autre question : cet effort pourrait-il servir de leçon au mouvement visant à réduire notre population carcérale adulte ? Les taux d'incarcération des adultes ont baissé ces dernières années, mais à un rythme qui n'a rien à voir avec celui des mineurs. Mais les stratégies qui ont fonctionné pour les jeunes ne seraient-elles pas tout aussi efficaces pour les adultes ? Ne pouvons-nous pas arrêter moins de personnes, en commençant par les délits liés à la drogue et les

autres délits non violents ? Pour ceux qui entrent dans le système, ne pouvons-nous pas détourner davantage d'entre eux de la prison vers l'éducation, le traitement de la toxicomanie et les programmes de santé mentale ? Pour ceux qui doivent aller en prison, ne pouvons-nous pas raccourcir les peines dans tous les cas et revigorer la libération conditionnelle ?

Je sais, je sais. Vous avez l'impression que tout cela n'est que pure fantaisie. C'est aussi mon cas. Mais en 25 ans, le nombre de jeunes derrière les barreaux a chuté de 75 %.